



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Blanchet, Chabanon, Martin-Vasco et Marquet
Mmes Meunier et Yilmazoglu
M. Christelbach, Directeur et Président de séance
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Auroy, Garnier, Piotte, Carpentier et Vincent
Monsieur Dauphin
- **Mairie** : Mme Bouillon, Adjointe à la scolarité, Mme Sabatier, Conseillère municipale

Absents excusés

- **I.E.N** : Mme Bouchema
- **Mairie** : M. Bertin, Maire de Creuzier le Vieux
- **Parents élus** : Mme Lamoureux, Mme Maillard, Messieurs Cottin et Marquis
- **RASED** : Mme Prouteau
- **D.D.E.N** : M. Laubepin

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2018/2019

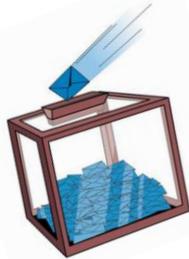
Jeudi 07 mars 2019

Liste des représentants de parents d'élèves

Suite à la démission de M. Marquis parent d'élève élu, la composition des représentants titulaires est redéfinie dans l'ordre suivant :

Mme AUROY, Mme CARPENTIER, M. COTTIN, M. DAUPHIN, Mme GARNIER, Mme MAILLARD, Mme PIOTTE (membres titulaires)

Mmes LAMOUREUX et VINCENT suppléantes.



Effectif de l'école au 07 mars 2019

159 élèves répartis de la manière suivante, 91 Cycle II et 68 Cycle III

Classe de CP	22 élèves	Mme Yilmazoglu
Classe de CP/CE1	18 élèves (8+10)	Mme Meunier
Classe de CE1	24 élèves	Mme Blanchet
Classe de CE2	27 élèves	Mme Marquet
Classe de CM1	24 élèves	M. Christelbach
Classe de CM1/CM2	20 élèves (6+14)	Mme Chabanon
Classe de CM2	24 élèves	Mme Martin-Vasco



Question des représentants de parents d'élèves :

Quelles sont les actions envisagées pour le maintien ou l'évolution des effectifs afin d'éviter la fermeture potentielle d'une classe ?

Puisque le nombre d'enfants scolarisables baisse sur la commune, un parent d'élève demande si des actions conjointes avec l'école maternelle pourraient être menées. Est-ce que la maternelle se place dans une politique de recrutement dès le plus jeune âge, notamment en ce qui concerne l'accueil des moins de trois ans ?

Les rentrées échelonnées sont aussi un sujet sur lequel il faudrait réfléchir afin de répondre aux familles qui pourraient faire le choix de ne pas scolariser à Creuzier...

La question des dérogations est également un sujet qu'il convient de mieux cerner pour comprendre les enjeux liés aux divers mouvements de population scolaire.

Les parents élus évoquent également le principe d'une école plus participative dans les actions festives de la commune. L'école de Creuzier le Vieux a très bonne presse auprès des familles. Là encore, peut-être faut-il agir afin de susciter toutes les formes d'adhésion possible.

Prévisionnel Septembre 2019

Niveau CP	30
Niveau CE1	29
Niveau CE2	34
Niveau CM1	26
Niveau CM2	29
	148

Sept 2020

150 élèves

Sept 2021

158 élèves

Sept 2022

151 élèves



Le directeur, L'équipe enseignante répondent.

Le directeur de l'école explique qu'effectivement le sujet de la démographie scolaire est sérieux. Aux effectifs de rentrée prévisibles, il convient de prendre en compte

un nombre de radiations déjà annoncées qui ramènerait un début d'année avec 144 élèves pour 7 enseignants. M. Christelbach ajoute comprendre les questionnements et l'embaras de tous à l'endroit d'une baisse des effectifs scolaires constatés ou à venir.

En juin 2019, ce sont 38 CM2 qui partiront vers le collège alors que 29 CP réalimenteront le renouvellement d'une cohorte. **Toutefois, M. Christelbach précise que pour cette année il n'y aura pas de fermeture de classe. Néanmoins, cette décision du C.D.E.N protège-t-elle pour les années à suivre ? La réponse est non.**

Le sens de la réflexion à mener et les enjeux qui en découlent, n'obligent pas à trouver des fautes ici et là. Mettre le focus sur une maternelle qui refuserait les enfants de moins de trois ans est un peu court, de même qu'imaginer une école plus participative dans les actions de la commune comme un graal de sauvegarde en termes de poste d'enseignant. Le directeur ajoute que les causes sont plurielles et multifactorielles. Objectivement, il y a moins d'enfants scolarisables sur la commune de Creuzier le Vieux. Le contexte économique local, le bassin d'emploi urbain et périurbain fluctuant, la recomposition des familles, les mutations professionnelles, les horaires de travail, les rythmes scolaires, les dérogations, les départs vers des établissements privés, les problématiques liées aux gardes d'enfant avant et/ou après l'école sont autant d'éléments qu'il convient de prendre en compte pour concevoir un début d'explications sur la baisse des effectifs dans l'école.

Le service public d'éducation n'intervient qu'à la fin d'une longue chaîne sociale et économique. Les causes évoquées et certainement bien d'autres viennent naturellement interférer dans la pérennisation attendue et la stabilité d'un système. Un établissement scolaire n'y échappe pas.

Concernant l'implication de l'école dans diverses manifestations, Mme Blanchet rappelle qu'il n'y a pas si longtemps – en octobre dernier – un travail autour de l'illustration ayant mené à la réalisation d'un livre offert aux enfants la possibilité de participer à une séance de dédicace. Seuls deux élèves concernés par le projet avaient répondu à l'invitation.

Mme Marquet en expliquant pourquoi elle ne participe pas au marché de Noël (sans toutefois fermer la porte pour les prochaines années), n'associe pas non plus son choix avec la problématique de la démographie scolaire.

Mme Yilmazoglu ajoute que pour faire suite à une exposition qui avait eu lieu un samedi après-midi et pour laquelle 5 parents s'étaient déplacés, le marché de Noël est aujourd'hui organisé sur le temps scolaire. Autant d'arguments objectifs qui conduisent à des choix assumés.

Mme Bouillon, Adjointe municipale chargée de la scolarité exprime également ses inquiétudes quant aux effectifs scolaires attendus pour l'année prochaine et les années à venir. Pour avancer sur ce sujet de la démographie scolaire, « *il est nécessaire de gagner sur tous les fronts* » dit-elle. Dès l'école maternelle, une réflexion doit pouvoir être menée. Les dérogations de secteur scolaire sont accordées si les grands-parents ou les assistantes maternelles habitent sur la commune de Creuzier. Néanmoins, Mme Bouillon précise que personne ne peut empêcher une famille de quitter l'école pour une autre. Dans cette hypothèse, la Mairie n'octroie aucune compensation financière à la municipalité qui accueille. En tant que représentante de la municipalité, elle ajoute également que l'ensemble des services municipaux – Garderie, Restaurant scolaire, T.A.P et Centre de Loisirs – sont autant de vecteurs qui répondent aux attentes des familles dans le choix de l'école de Creuzier.



Au-delà des enjeux liés à l'école, il n'est pas inutile de rappeler que le choix d'une école ne dépend pas exclusivement d'une carte scolaire définie. De multiples paramètres interviennent et peuvent de manière explicite amener à constater que les schémas d'hier ne sont plus forcément ceux d'aujourd'hui.

Le directeur des Arloings exprime l'idée de mettre en œuvre tout ce qui pourra faire la promotion de l'établissement. Le sens de cet engagement doit pouvoir rapprocher tous les partenaires afin de fédérer les meilleures idées...

- ❖ **Faire la promotion d'une image positive de l'école.**
- ❖ **Faire la promotion du retour de la semaine à quatre jours.**
- ❖ **Faire la promotion des actions menées à l'école et autour de l'école.**
- ❖ **Faire la promotion des services municipaux en périphérie de l'école.**
- ❖ **Faire la promotion du plan mercredi qui encadrera (peut-être) l'école.**
- ❖ **Faire la promotion (le cas échéant) d'une porte-ouverte à l'école.**

Equipe éducative de l'école

L'équipe éducative est désormais composée de 12 adultes.

Sept enseignants + 1 enseignante assurant la décharge de direction + 3 A.E.S.H + 1 service civique. En effet, Mme Nebot est désormais chaque jour présente à l'école assurant un service civique jusqu'en juin. Ses missions consistent à assister les enseignantes pendant la classe, le sport, les arts, etc... Elle offre également son aide précieuse en direction des élèves pour toutes les activités en petit groupe. Elle peut également accompagner la classe en cas de sortie pédagogique.

R.A.S.E.D

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est conçu comme un pôle ressource. Il est constitué d'une maîtresse E, d'un maître G et d'un psychologue scolaire.

Sur l'ensemble des enfants scolarisés, 24 élèves ont fait l'objet d'un signalement auprès des services du RASED de Cusset. (Soit 15% de l'effectif) Des aides et diverses formes d'accompagnement sont régulièrement proposés à ces élèves.

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre de multiples dispositifs pédagogiques. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

(Réf : Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014)



Bilan global des évaluations au CP et CE1

63 élèves étaient concernés par ces évaluations. (30 CP et 33 CE1)

Les évaluations des acquis des élèves répondaient à trois objectifs :

1. **Fournir aux enseignants des repères** des acquis de leurs élèves.
2. **Doter les "pilotes de proximité"** (DASEN, IEN), d'indicateurs.
3. **Disposer d'indicateurs** permettant de mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif.



La passation des épreuves de français et de mathématiques ne permettait une analyse qu'à titre individuel. Constat en début de Ce1, 30% des élèves lisent 30 mots/mn. (Objectif national, 50 mots) 49% ont des difficultés pour effectuer des additions et des soustractions. 57% ont des difficultés pour résoudre les problèmes.

Au Cp, les évaluations ont permis de déterminer différents groupes à besoin particulier au profit de fragilités constatées en termes de lecture de mots et de reconnaissance de phonèmes particuliers.

Toutes les familles ont été informées à titre individuel des résultats de leur enfant.

Bilan quantitatif des A.P.C

Le directeur de l'école rappelle que les activités pédagogiques complémentaires s'adressent potentiellement à tous les élèves et qu'elles sont soumises à autorisation parentale. Elles répondent à des besoins identifiés par les enseignants. Elles permettent aux élèves de recevoir une aide particulière pour mieux réussir leurs apprentissages et leur travail personnel, ou de participer à la mise en œuvre d'une action inscrite au projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT. Pour cette année scolaire, le dispositif a été proposé à 45 élèves, soit 34 % de l'effectif total. Les axes travaillés concernaient la maîtrise de la langue et de la lecture.

Pour information, les A.P.C réglementairement définies sur un format annuel de 36 h se termineront fin avril pour les classes de CP et CE1 et mi-mai pour les autres classes.

Les stages de remise à niveau rebaptisés stages de réussite, se dérouleront durant la première semaine des congés de printemps - du 15 au 19 avril de 9h à 12h.



Question des représentants de parents d'élèves :

Quelle sera la gestion et l'organisation des A.P.C suite au retour au rythme de quatre jours ?

Compte tenu du retour de la semaine scolaire à quatre jours en septembre 2019, les activités pédagogiques complémentaires seront organisées l'année prochaine de 16h15 à 17h15 chaque mardi et pour toutes les classes. Un service garderie municipal payant sera possible dès 16h15.

Bilan de l'absentéisme scolaire

M. Christelbach informe les membres du Conseil d'école que toutes les absences des élèves sont justifiées par les familles. Aucun élève n'est donc absent plus de quatre demi-journées par mois sans motif valable. Le tableau ci-dessous présente le taux d'absence/classe/mois.

Relevé du taux d'absence mensuel par classe

Année scolaire 2018/2019
Ecole des Arloings

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février
CP	0,88	2,36	0,51	0,51	8,29	6,7
CP/CE1	1,46	0,2	2,16	0,82	6,69	5,55
CE1	0,97	1,62	1,73	2,9	5,7	5,74
CE2	2,13	0	0,98	2,13	6,99	11,9
CM1	1,4	1,1	2,2	1,6	4,9	14
CM1/CM2	4,62	5	2,67	2,59	5,73	11,9
CM2	2,52	0,64	1,57	1,93	5,37	0,78
Taux moyen Ecole	2,00	1,56	1,69	1,78	6,24	8,08

C'est en permanence **5% des élèves qui sont absents de l'école**, selon les statistiques du M.E.N.

Un élève est considéré comme absent, selon le Ministère, lorsqu'il n'a pas été présent 4 demi-journées par mois dans l'établissement où il est scolarisé.

Un signalement doit être réalisé auprès de la D.S.D.E.N lorsque 4 demi-journées d'absence ne sont pas justifiées.

Les pics constatés en janvier et février correspondent à une période froide et humide propice aux foyers infectieux chez les jeunes enfants. **Le directeur rappelle que le certificat médical n'est plus obligatoire dans le cadre du contrôle de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire. Mme Bouillon précise qu'ils le sont dans les cas de maladies contagieuses nommément référencées et ajoute que le Conseil de l'Ordre retient le principe que la parole des parents prévaut sur la parole des médecins en termes de non-nécessité de présenter un certificat médical.** (Réf : Circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004)

Liaison CM2 / Collège

La journée d'intégration et de découverte du Collège Constantin Weyer aura lieu le 25 mars prochain pour le CM1/CM2 et le 1^{er} avril pour la classe de CM2. Les familles amèneront et récupéreront leur(s) enfant(s) directement au collège les jours désignés. Cette journée organisée autour d'ateliers divers et de la visite de l'établissement permettra aux futurs 6^{ème} un premier contact tant avec les acteurs du second degré qu'avec les infrastructures d'accueil.

Liaison CM2/6ème



Projet de voyage

L'ensemble de l'équipe éducative propose de concevoir au printemps 2020 un voyage de deux jours en Touraine avec une nuitée, pour tous les élèves de l'école. L'objectif retenu s'organisera autour de la découverte du château de Lucé en termes de patrimoine historique et d'une visite du zoo de Beauval permettant une approche pédagogique du monde animal et de leur écosystème.



Le financement s'équilibrera autour de trois axes : la coopérative scolaire de l'école, la municipalité de Creuzier le Vieux et les familles.

Le budget prévisionnel encore en phase d'ajustement évoque un montant de 125 €/enfant pour lequel le principe d'une participation probable des familles tournerait autour de 45 €/enfant.

Plus largement, le principe d'associer et d'impliquer de manière complémentaire les parents d'élèves dans des actions festives est à envisager dans le cadre coopératif d'une contribution au financement global.

Fête de l'école

La fête de l'école des Arloings se déroulera le Vendredi 7 juin prochain de 18h00 à 20h30. Ce moment festif s'organisera autour de stands de jeux ludiques. Une réunion de préparation sera proposée très prochainement aux parents qui souhaitent participer activement à la mise en œuvre de cette manifestation.

SECURITE : bilan de l'exercice départemental

L'exercice réalisé le jeudi 15 novembre dernier s'est déroulé dans les meilleures conditions tant pour les élèves que pour les personnels. Le dispositif prévoyait un contexte favorable permettant la mise en sûreté de tous en cas d'accident majeur. (Ref : Circulaire n° 2015-205 du 25/11/ 2015)

Le confinement des enfants sous les tables pendant 1h06mn, lumière éteinte et dans le silence (souhaité absolu) sont autant de paramètres qu'il conviendra d'entretenir régulièrement afin d'intégrer petit à petit une culture de la mise en sécurité des personnes et des lieux.

Au cours de cette mise à l'abri, les communications n'étaient opérationnelles que par SMS. Le garde-champêtre s'est assuré du bon déroulement de l'exercice.

Coopérative scolaire



Mme Marquet et Mme Yilmazoglu, mandataires annoncent un solde coopérative de 10783,24 euros.

Recettes réalisées :	Photos de classe1034,50 €
	Vente de chocolat1112,90 €
	Marché de Noël450,00 €

Il est rappelé que ce sont les familles qui contribuent à faire vivre les coopératives scolaires. Les écoles primaires n'ont pas d'autonomie financière, ni de budget propre.

Partenariat – Ecole Mairie – Budget 2019

Le directeur de l'école présente la demande de budget pour la prochaine année scolaire. (Voir tableau ci-dessous) Concernant le souhait de renouveler le parc informatique de chaque classe, le dispositif à financer se répartirait sur deux années budgétaires. M. Christelbach explique que les ordinateurs actuels apparaissent désuets compte-tenu d'une connexion internet rétrocompatible, de logiciels toujours plus gourmands en ressource et de mises à jour énergivores. Mme Bouillon, Adjointe à la scolarité précise que l'installation de la fibre à l'école (très prochainement) devrait pouvoir doper les connexions et rendre les PC portables actuels peut-être un peu plus véloce. Elle ajoute pour information que la Mairie a engagé l'année dernière une dépense de 60900 € pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école, les fournitures en eau, en chauffage et en équipement, assurer l'entretien et le ménage des bâtiments, la fête de l'école et la cérémonie du départ des CM2 vers la 6^{ème}.



Budget de fonctionnement	Budget d'investissement
42 € / élève	400 € renouvellement de chaises
700 € de transport (1 car / 7 classes)	100 € pour un lit d'infirmerie
300 € de maintenance informatique	1500 € changement PC sur 2 années (3PC+4PC)
	300 € Equipement jeux de cour

Question des représentants de parents d'élèves :

Serait-il possible d'installer une boîte aux lettres dédiée aux parents d'élèves ?

Mme Bouillon donne un accord de principe et précise que les modalités d'installation se feront dans les plus brefs délais.

Concernant la cantine, serait-il possible d'être informé sur la gestion du gaspillage ?

Mme Bouillon répond en précisant que sur ce sujet, il convient de pouvoir mettre en œuvre une réelle sensibilisation des enfants. Elle ajoute qu'une récente loi sur le tri des déchets devrait inciter à réfléchir sur la problématique du gaspillage. Pour information, l'Adjointe à la scolarité annonce que si chaque jour l'ensemble des repas à préparer représente 73kg de denrées + 10kg de pain, seuls 3kg de déchets d'aliments préparés sont comptabilisés auxquels il faut rajouter les déchets de préparation de type épluchures et autre... (Soit 6% en tout de denrées perdues)

Au-delà des chiffres, il faudra certainement en reparler dans un projet plus global.

Clôture de la séance à 20h10

Secrétaires de séance
Mme Blanchet & Mme Garnier

Président de séance
M. Christelbach

